Secrétariat Général -
Délégation Générale aux Relations Internationales

2022 DGRI 29 DASES Mobilisation pour l'Ukraine : aides d'urgence à quatre organisations humanitaires intervenant en Ukraine ou dans les pays limitrophes (360 000€) et accueil des réfugiés ukrainiens ou en provenance d'Ukraine à Paris (640 000€)

PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 24 février dernier, la Russie a lancé une offensive militaire en Ukraine. Faisant suite aux tensions géopolitiques et à l'escalade militaire, cet assaut menace depuis lors la sécurité de dizaines de millions de personnes, avec une dégradation rapide de la situation humanitaire en Ukraine et un mouvement massif des populations dans le pays et aux frontières.

Les frappes aériennes russes ont touché de nombreuses villes ukrainiennes avec une violence sans précédent et d'ores et déjà, pour certaines d'entre elles, un bilan humain extrêmement lourd.

Au 14 mars, l'UNHCR dénombre 636 victimes, incluant des femmes et enfants. Cette situation a forcé de nombreuses familles à l'exode.

Près de trois millions de réfugiés ont d'ores et déjà traversé les frontières ukrainiennes pour rejoindre des pays voisins, en particulier la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, ainsi que la Moldavie et la Roumanie. La Ville de Lviv a atteint son point de saturation face à l'arrivée massive de déplacés internes, estimés à 1.9 million à l'échelle du pays. Les dommages matériels sur les infrastructures civiles - services publics, infrastructures sanitaires, eau et assainissement, énergie - sont considérables, et accroissent la pression sur les autorités locales, qui ne peuvent faire face à la situation. Cette situation dramatique a placé plus d'un tiers de la population, soit 12 millions de personnes, dans un besoin d'assistance humanitaire d'urgence.

Dès la déclaration de guerre, la Ville de Paris, aux côtés des Parisiennes et des Parisiens, a immédiatement manifesté sa solidarité à l'égard du peuple ukrainien. Notamment, à l'invitation du Maire de la capitale polonaise, la Maire de Paris s'est rendue le 4 mars à Varsovie pour participer à l'effort conjoint des villes européennes du Pacte des Villes libres et arrêter le principe d'une collaboration avec la ville de Varsovie qui assure la centralisation et l'acheminement d'aides humanitaires à destination des villes d'Ukraine et notamment de Kyiv (Kiev).

Par ailleurs, depuis le début de la crise, les services de la Ville sont pleinement mobilisés pour organiser l'accueil des réfugiés ukrainiens aux côtés des associations et de l'État dont c'est la compétence.

Par le présent projet de délibération, je vous propose de mettre en place un fonds d'urgence et d'accorder des aides d'urgence à hauteur d'un million d'euros.

Ce fonds d'urgence permettra de soutenir les acteurs mobilisés pour l'accueil des réfugiés ukrainiens ou en provenance d'Ukraine à Paris ainsi que les actions humanitaires sur place ou aux frontières.

Dans un premier temps, ce fonds a vocation à soutenir l'effort des acteurs humanitaires au plus proche du conflit en Ukraine comme dans les pays accueillant les réfugiés. Cette situation humanitaire dramatique nécessite un apport urgent de nourriture, d'eau, d'abris et de biens de première nécessité, en particulier. À ce titre plusieurs partenaires associatifs ont sollicité la Ville de Paris

- Depuis le déclenchement du conflit ukrainien en 2014, le COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR) a renforcé sa présence dans le pays pour protéger et aider la population du Donbass. Doté de bureaux locaux de part et d'autre de la ligne de contact, il s'emploie à subvenir aux besoins urgents des habitants en leur fournissant des secours de première nécessité, des articles médicaux et d'autres services essentiels, et en aidant les membres de familles dispersées à rétablir le contact. Le CICR intervient au plus près de la crise en Ukraine, avec l'organisation de réunions des familles dispersées, la fourniture d'eau, de vivres et articles de première nécessité aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, appui aux soins des personnes blessées par armes, etc.

- ACTED est présente en Ukraine depuis 2015, répondant aux besoins d'urgence et à plus long terme des populations vulnérables, marginalisées et touchées par le conflit qui vivent le long de la ligne de contact dans les oblasts de Donetsk et Luhansk. ACTED propose une distribution de kits d'hygiène et la réhabilitation des infrastructures clés d'accès à l'eau, la distribution de paniers alimentaires, le soutien monétaire et le soutien psychologique des sinistrés en Ukraine et en Pologne.

- PLAN INTERNATIONAL, vient d'achever ses premières évaluations et compte réaliser ses activités dans les pays limitrophes de l'Ukraine, notamment la Pologne. L'ONG sollicite la Ville de Paris pour un projet de soutien à la santé mentale et au soutien psychosocial des enfants et adolescents réfugiés afin de les aider à surmonter leur détresse et promouvoir leur bien-être. Les activités de PLAN INTERNATIONAL visent à créer un environnement qui protège les enfants, en particulier les filles, de la violence, la maltraitance et l'exploitation dans les centres d'accueil. Enfin, l'intervention de l'ONG permettra de renforcer les capacités des professionnels de la protection de l'enfance en appuyant l'évaluation des besoins et la formation des premiers secours psychologiques.

- La Ville de Paris est sollicitée par la PROTECTION CIVILE PARIS SEINE (PCPS) pour la fourniture de biens de premières nécessité, notamment des groupes électrogènes, dans les pays limitrophes de l'Ukraine. La (PCPS) est affiliée à la Fédération nationale de la protection civile qui est présente depuis plus de 56 ans en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.

Je vous propose donc pour ce volet humanitaire déployé en Ukraine et dans les pays voisins accueillant un nombre importants de réfugiés ukrainiens, d'attribuer une subvention de projet de :

- 150 000€ au COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), au travers du soutien à la CROIX-ROUGE FRANCAISE ;
- 100 000€ à l'ONG ACTED ;
- 50 000€ à l'association PLAN INTERNATIONAL
- 60 000€ à la PROTECTION CIVILE PARIS SEINE (PCPS).

Dans un second temps, ce fonds permettra de soutenir les actions mises en œuvre pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.

A Paris, plusieurs centaines de personnes arrivent chaque jour, essentiellement des femmes et des enfants, mais aussi des étudiants ou travailleurs étrangers qui résidaient en Ukraine. Dès le 3 mars, un espace, Accueil Ukraine géré par France Terre d'Asile a ouvert ses portes d'abord dans le 18e arrondissement puis aujourd'hui Porte de Versailles dans le 15e arrondissement. L'accueil est ouvert tous les jours de 9h à 18h, enregistre les personnes et les oriente vers les places d'hébergement dédiées. Les services et partenaires de la Ville sont mobilisés sur ce dispositif, notamment pour la distribution de collations et repas ainsi que pour aménager un espace dédié aux enfants et aux familles

Par ailleurs, depuis le 9 mars 2022, la Ville de Paris a ouvert, en lien avec l'association Aurore, deux gymnases municipaux à proximité des gares de l'Est, du Nord et de Lyon. Ces deux équipements ouverts jour et nuit permettent de proposer un temps de répit et un espace de réconfort aux familles durement éprouvées. Un appui médical et psychologique est également proposé par la Ville à celles et ceux qui le souhaitent.

Afin de faciliter le déplacement des personnes entre les gares et les différents lieux d'accueil et d'hébergement, la Ville assure un service de navettes. Grâce à l'appui de volontaires, nous venons aussi étoffer les équipes de la Croix-Rouge française qui assure les guichets d'accueil et d'orientation au sein des différentes gares, points d'arrivée ou points de départ des familles des réfugiés ukrainiens qui, pour la plupart, sont en transit sur le territoire.

En outre, nous mobilisons des volontaires parisiens qui assurent, aux côtés de l'ensemble des mairies d'arrondissement, des points de collectes qui serviront aux associations mobilisées à Paris ou en Ukraine.
La Fabrique de la Solidarité est fortement impliquée pour accompagner les Parisiennes et Parisiens qui font preuve, une nouvelle fois, d'un véritable élan de solidarité et pour appuyer le formidable travail des acteurs de la solidarité.

L'ensemble de ces actions sont en cours de déploiement et sont ajustées au jour le jour pour faire face à l'évolution des besoins. C'est pourquoi, elles feront l'objet d'un financement dans le cadre d'une délibération ultérieure.

Afin de marquer aujourd'hui la solidarité de Paris avec l'Ukraine, je vous propose d'accorder, dans un premier temps, une subvention exceptionnelle de trois cent soixante mille euros aux associations citées, et pour ce faire, de m'autoriser à signer les conventions dont les textes sont joints au présent projet.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DGRI 29 DASES Mobilisation pour l'Ukraine : aides d'urgence à quatre organisations humanitaires intervenant en Ukraine ou dans les pays limitrophes (360 000€) et accueil des réfugiés ukrainiens ou en provenance d'Ukraine à Paris (640 000€)

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mars 2022 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'urgence suite au conflit en Ukraine à dix associations ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7e commission, rapporteur, par Madame Léa FILOCHE au nom de la 4e commission et Monsieur Ian BROSSAT au nom de la 5e commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 150.000 euros est attribuée au COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), via l'association CROIX-ROUGE FRANCAISE, dont le siège social se situe au 98 rue Didot 75694 Paris 14e;

Article 2 : Une subvention de 100.000 euros est attribuée à l'association ACTED, dont le siège social se situe au 33 rue Godot de Mauroy 75009 Paris ;

Article 3 : Une subvention de 50.000 euros est attribuée à l'association PLAN INTERNATIONAL FRANCE, dont le siège social se situe au 14 boulevard Douaumont 75017 Paris ;

Article 4 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée à l'association PROTECTION CIVILE PARIS SEINE (PCPS), dont le siège social se situe 244 Rue de Vaugirard 75015 PARIS.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au titre des relations internationales, section de fonctionnement du budget général de la Ville de Paris, exercice 2022, sous réserve de la disponibilité des crédits ;

Article 6 : un montant de 640 000 € permettant de soutenir les actions mises en œuvre pour l'accueil des réfugiés à Paris est attribué pour financer le fonds d'urgence ;

Article 7: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions avec les associations, dont les textes sont joints à la présente délibération.